

# Fiche de Données de Sécurité

conformément à la Loi sur les produits dangereux (11 février 2015)

Date d'émission: 15 juillet 2025 Version: 1.0

# **SECTION 1: Identification**

## 1.1. Identificateur de produit

Forme du produit : Mélange

Nom du produit : METROPOLITAN SYSTEMS Complete™ (MSC) Premium Underlay

#### 1.2. Usage recommandé et restrictions d'utilisation

Utilisation recommandée : Sous-couche de plancher. Restrictions d'emploi : Aucune donnée disponible

#### 1.3. Fournisseur

Metropolitan Hardwood Floors, Inc.

811 Cliveden Avenue Delta, BC V3M 5R6

Canada

T 1-800-992-3163

#### 1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'urgence : Canada & USA Toll Free - CHEMTREC 1-800-424-9300;

Numéro local pour les appels à l'étranger - CHEMTREC +1 703-527-3887

# **SECTION 2: Identification des dangers**

#### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

## Classification (GHS CA)

Poussières combustibles Peut former des concentrations de poussière combustibles dans

l'air

Texte intégral des mentions H : voir rubrique 16

## 2.2. Éléments d'étiquetage SGH, y compris conseils de prudence

# Étiquetage GHS CA

Mention d'avertissement (GHS CA) : Attention

Mentions de danger (GHS CA) : Peut former des concentrations de poussière combustibles dans l'air

#### 2.3. Autres dangers

Pas d'informations complémentaires disponibles

## 2.4. Toxicité aiguë inconnue (GHS CA)

Pas d'informations complémentaires disponibles

# Fiche de Données de Sécurité

conformément à la Loi sur les produits dangereux (11 février 2015)

# **SECTION 3: Composition/information sur les ingrédients**

#### 3.1. Substances

Non applicable

#### 3.2. Mélanges

Ce mélange ne contient aucune substance à mentionner selon les critères de l'article 3 de l'annexe 1 du Règlement sur les produits dangereux.

# **SECTION 4: Premiers soins**

## 4.1. Description des mesures de premiers secours

Premiers soins après inhalation : Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut

confortablement respirer. En cas de symptômes respiratoires : Appeler un centre antipoison ou

un médecin.

Premiers soins après contact avec la peau : Laver la peau avec beaucoup d'eau. En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: Consulter un

médecin. En cas de contact avec le produit en fusion, refroidir rapidement la peau avec de l'eau. Ne pas arracher le produit solidifié de la peau. Il convient d'avoir recours à une assistance

médicale pour retirer toute matière liquide solidifiée de la peau.

Premiers soins après contact oculaire : Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Si l'irritation oculaire persiste:

Consulter un médecin.

Premiers soins après ingestion : Rincer la bouche à l'eau. Consulter un médecin.

## 4.2. Symptômes et effets les plus importants, aigus ou retardés

Symptômes/effets après inhalation : Les poussières éventuelles du produit peuvent provoquer une irritation respiratoire à la suite

d'une exposition excessive par inhalation.

Symptômes/effets après contact avec la peau : Les poussières peuvent occasionner une irritation dans les plis de la peau ou par contact en

portant un vêtement serré. Risque de brûlures thermiques par contact avec le produit fondu.

Symptômes/effets après contact oculaire : Les poussières du produit peuvent provoquer une irritation des yeux.

Symptômes/effets après ingestion : L'ingestion peut provoquer nausées, vomissements et diarrhée.

### 4.3. Nécessité d'une prise en charge médicale immédiate ou d'un traitement spécial, si nécessaire

Autre avis médical ou traitement : Traitement symptomatique.

# SECTION 5: Mesures à prendre en cas d'incendie

#### 5.1. Agents extincteurs appropriés

Moyens d'extinction appropriés : Mousse, poudre, dioxyde de carbone (CO2), eau pulvérisée.

# 5.2. Agents extincteurs inappropriés

Pas d'informations complémentaires disponibles

# 5.3. Dangers spécifiques du produit dangereux

Danger d'explosion : Peut former des concentrations de poussière combustibles dans l'air.

Produits de décomposition dangereux en cas : Dioxyde de carbone. Monoxyde de carbone.

d'incendie

#### 5.4. Équipements de protection spéciaux et précautions spéciales pour les pompiers

Protection en cas d'incendie : Ne pas intervenir sans un équipement de protection adapté. Ne pas approcher du feu, si ce n'est

sous le vent et uniquement avec une protection respiratoire (adduction d'air uniquement) et

cutanée adéquate.

Mesures de précaution contre l'incendie : Réduire à un minimum la production de poussières, potentiellement combustibles.

15 juillet 2025 (Date d'émission) CA - fr-ca 2/7

# Fiche de Données de Sécurité

conformément à la Loi sur les produits dangereux (11 février 2015)

Autres informations

: Ne pas laisser les eaux d'extinction s'écouler dans les égouts ou les cours d'eau.

# SECTION 6: Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

#### 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Mesures générales

: Ventiler la zone de déversement. Éloigner le personnel superflu. Évitez le dégagement et la propagation de poussières. Pas de flammes, pas d'étincelles. Supprimer toute source d'ignition.

Ne pas intervenir sans un équipement de protection adapté.

## 6.2. Méthodes et matériaux pour le confinement et le nettoyage

: Ramasser mécaniquement le produit par aspiration et/ou par balayage. Réduire à un minimum Procédés de nettoyage

la production de poussières.

: Éliminer les matières ou résidus solides dans un centre autorisé. Autres informations

#### 6.3. Référence aux autres sections

Pour plus d'informations, se reporter à la section 8 : "Contrôle de l'exposition-protection individuelle"

# **SECTION 7: Manutention et stockage**

#### 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

danger

Précautions à prendre pour une manipulation sans : Assurer une bonne ventilation du poste de travail. Ne pas respirer les poussières. Éviter le contact avec la peau, les yeux ou les vêtements. Porter un équipement de protection individuel. Réduisez au minimum la production de poussière en suspension dans l'air et empêchez la dispersion par le vent pendant le chargement et le déchargement. Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation.

Ne pas fumer. Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques.

Mesures d'hygiène Produit à manipuler en suivant une bonne hygiène industrielle et des procédures de sécurité. Ne

pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Se laver les mains après toute

manipulation.

Dangers supplémentaires lors du traitement : Les poussières peuvent former un mélange inflammable et explosif avec l'air.

#### 7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités

Conditions de stockage : Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche. Tenir à

l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre

source d'ignition. Ne pas fumer.

Matières incompatibles : Oxydants puissants.

# SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

# 8.1. Paramètres de contrôle

Pas d'informations complémentaires disponibles

#### 8.2. Contrôles techniques appropriés

Contrôles techniques appropriés : Assurer une bonne ventilation du poste de travail. Utiliser un appareillage antidéflagrant. Des

rince-oeil de secours et des douches de sécurité doivent être installés à proximité de tout endroit

où il y a risque d'exposition.

Contrôle de l'exposition de l'environnement : Éviter le rejet dans l'environnement.

15 juillet 2025 (Date d'émission) CA - fr-ca 3/7

# Fiche de Données de Sécurité

conformément à la Loi sur les produits dangereux (11 février 2015)

#### 8.3. Mesures de protection individuelle/équipements de protection individuelle

#### Protection des mains:

Gants de protection

#### Protection oculaire:

Si dégagement de poussières: lunettes de protection

#### Protection de la peau et du corps:

Porter un vêtement de protection approprié

#### Protection des voies respiratoires:

En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié. Masque obligatoire

# Symbole(s) de l'équipement de protection individuelle:









# SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

## 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique: SolideApparence: SolideCouleur: GrisOdeur: Inodore

Seuil olfactif : Aucune donnée disponible pH : Aucune donnée disponible Vitesse d'évaporation relative (acétate de butyle=1) : Aucune donnée disponible Vitesse d'évaporation relative (éther=1) : Aucune donnée disponible Point de fusion : >320° F (>160° C)

Point de congélation : Non applicable
Point d'ébullition : Aucune donnée disponible

Point d'éclair : Non applicable Température d'auto-inflammation : 675° F (357° C)

Température de décomposition : Aucune donnée disponible

Inflammabilité (solide, gaz) : Ininflammable

Pression de la vapeur : Aucune donnée disponible Densité relative de la vapeur à 20°C : Aucune donnée disponible

Densité relative : 0.9

Masse volumique : Aucune donnée disponible Solubilité : Insoluble dans l'eau seule. Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Pow) : Aucune donnée disponible

Viscosité, cinématique : Non applicable Viscosité, dynamique : Non applicable Propriétés explosives : Non explosif. Propriétés comburantes : Non oxydant. Limites d'explosivité : Non applicable

#### 9.2. Autres informations

Pas d'informations complémentaires disponibles

# Fiche de Données de Sécurité

conformément à la Loi sur les produits dangereux (11 février 2015)

## SECTION 10: Stabilité et réactivité

Réactivité : Le produit n'est pas réactif dans les conditions normales d'utilisation, de stockage et de

transport.

Stabilité chimique : Stable dans les conditions normales.

Possibilité de réactions dangereuses : Pas de réaction dangereuse connue dans les conditions normales d'emploi.

Conditions à éviter Empêcher ou limiter la formation et la dispersion de poussières. Tenir à l'écart de la chaleur, des

surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne

pas fumer.

Matières incompatibles Oxydants puissants.

Produits de décomposition dangereux Aucun produit de décomposition dangereux ne devrait être généré dans les conditions normales

de stockage et d'emploi.

Temps de durcissement: : Pas d'informations complémentaires disponibles

# **SECTION 11: Données toxicologiques**

#### 11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité Aiguë (voie orale) Non classé Toxicité Aiguë (voie cutanée) : Non classé Toxicité aigüe (inhalation) : Non classé Corrosion cutanée/irritation cutanée Non classé Lésions oculaires graves/irritation oculaire Non classé Sensibilisation respiratoire ou cutanée : Non classé Mutagénicité sur les cellules germinales Non classé Cancérogénicité Non classé Toxicité pour la reproduction : Non classé Toxicité spécifique pour certains organes cibles : Non classé

(STOT) (exposition unique)

Toxicité spécifique pour certains organes cibles

(STOT) (exposition répétée)

Non classé

Danger par aspiration

: Non classé

Symptômes/effets après inhalation Les poussières éventuelles du produit peuvent provoquer une irritation respiratoire à la suite

d'une exposition excessive par inhalation.

Symptômes/effets après contact avec la peau : Les poussières peuvent occasionner une irritation dans les plis de la peau ou par contact en portant un vêtement serré. Risque de brûlures thermiques par contact avec le produit fondu.

Symptômes/effets après contact oculaire : Les poussières du produit peuvent provoquer une irritation des yeux.

Symptômes/effets après ingestion : L'ingestion peut provoquer nausées, vomissements et diarrhée.

## **SECTION 12: Données écologiques**

## 12.1. Toxicité

Dangers pour le milieu aquatique - danger aigu (à Non classé

court terme)

Dangers pour le milieu aquatique - danger chronique (à long-terme)

: Non classé

# 12.2. Persistance et dégradabilité

Pas d'informations complémentaires disponibles

# 12.3. Potentiel de bioaccumulation

Pas d'informations complémentaires disponibles

15 juillet 2025 (Date d'émission) CA - fr-ca 5/7

# Fiche de Données de Sécurité

conformément à la Loi sur les produits dangereux (11 février 2015)

#### 12.4. Mobilité dans le sol

Pas d'informations complémentaires disponibles

#### 12.5. Autres effets néfastes

Ozone : Non classé

# **SECTION 13: Données sur l'élimination**

#### 13.1. Méthodes d'élimination

Réglementation régionale sur les déchets : Élimination à effectuer conformément aux prescriptions légales.

Méthodes de traitement des déchets : Éliminer le contenu/récipient conformément aux consignes de tri du collecteur agréé.

Indications complémentaires : Consulter un expert en élimination ou en traitement de déchets.

# **SECTION 14: Informations relatives au transport**

En conformité avec: TDG / DOT / IMDG / IATA

TDG	DOT	IMDG	IATA
4.1. Numéro ONU			
Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable
4.2. Désignation officielle pour	e transport		
Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable
l4.3. Classe(s) de danger pour le	transport		
Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable
4.4. Groupe d'emballage			
Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable
14.5. Dangers pour l'environnem	ent		
Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable

## 14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

### TMD

Non applicable

## DOT

Non applicable

#### IMDG

Non applicable

#### **IATA**

Non applicable

## 14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention MARPOL 73/78 et au recueil IBC

Non applicable

# **SECTION 15: Informations sur la réglementation**

#### 15.1. Directives nationales

Pas d'informations complémentaires disponibles

# Fiche de Données de Sécurité

conformément à la Loi sur les produits dangereux (11 février 2015)

# 15.2. Réglementations internationales

Pas d'informations complémentaires disponibles

# **SECTION 16: Autres informations**

Date d'émission : 15 juillet 2025

Abréviations (	et acronymes:	
ADN	Accord européen relatif au transport international des marchandises par voies de navigation intérieures	
ADR	Accord européen relatif au transport international des marchandises Dangereuses par Route	
ATE	Estimation de la toxicité aiguë	
FBC	Facteur de bioconcentration	
VLB	Valeur limite biologique	
DBO	Demande biochimique en oxygène (DBO)	
DCO	Demande chimique en oxygène (DCO)	
DMEL	Dose dérivée avec effet minimum	
DNEL	Dose dérivée sans effet	
Numéro CE	Numéro de la Communauté européenne	
CE50	Concentration médiane effective	
EN	Norme européenne	
IARC	Centre international de recherche sur le cancer	
IATA	Association internationale du transport aérien	
IMDG	Code maritime international des marchandises dangereuses	
CL50	Concentration létale pour 50 % de la population testée (concentration létale médiane)	
LD50	Dose létale médiane pour 50 % de la population testée (dose létale médiane)	
LOAEL	Dose minimale avec effet nocif observé	
NOAEC	Concentration sans effet nocif observé	
NOAEL	Dose sans effet nocif observé	
NOEC	Concentration sans effet observé	
OECD	Organisation de coopération et de développement économiques	
VLE	Limite d'exposition professionnelle	
PBT	Persistant, bioaccumulable et toxique	
PNEC	Concentration(s) prédite(s) sans effet	
RID	Règlement International concernant le transport de marchandises dangereuses par chemin de fer	
FDS	Fiche de Données de Sécurité	
STP	Station d'épuration	
DThO	Besoin théorique en oxygène (BThO)	
TLM	Tolérance limite médiane	
COV	Composés organiques volatiles	
n° CAS	Numéro d'enregistrement auprès du Chemical Abstracts Service	
N.S.A.	Non spécifié ailleurs	
vPvB	Très persistant et très bioaccumulable	
ED	Perturbateur endocrinien	

Fiche de données de sécurité (FDS), Canada

Ce produit est une marque privée de Metropolitan Hardwood Floors, Inc. Les informations présentées ici sont basées sur une FDS originale préparée le 19 juin 2025 par le fabricant et sont destinées à décrire le produit uniquement à des fins de santé, de sécurité et d'environnement. Metropolitan Hardwood Floors, Inc. décline expressément toute responsabilité quant à la fiabilité de ces données et ne saurait être interprétée comme une garantie d'une propriété spécifique du produit. Pour plus de détails sur la garantie limitée, consultez metrofloors.com.